



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5585^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mardi 12 décembre 2006, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 12 décembre 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5585^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. »

